

A propos du *Manifeste bleu* : Une ecclésiologie compatible avec l'EERV ?

Selon leur *Manifeste bleu*, les *Bleus* n'entendent pas fonder une nouvelle Eglise. Ils sont attachés aux valeurs et vérités évangéliques, mais ils ne veulent pas sortir de l'Eglise évangélique réformée. C'est à l'intérieur de cette Eglise qu'ils veulent vivre et agir, se présentant comme une couleur théologique particulière et admettant qu'il y en ait d'autres dans l'Eglise.

Il convient cependant de remarquer que leur *Manifeste bleu* ne contient aucune référence aux *Principes Constitutifs* de l'EERV. Ainsi le *Manifeste bleu* ne se pose pas la question de la compatibilité entre les valeurs et vérités évangéliques dont il se réclame et le texte qui sert de fondement à l'EERV. Or la compatibilité ne va pas forcément de soi et le rapport à certains principes mériterait pour le moins quelques éclaircissements. Par exemple :

- Comment peut-on identifier la Bible à la Parole de Dieu (Cf. « la primauté de la Bible comme Parole de Dieu », in *Notice* p. 23) et reconnaître en même temps qu'il convient de « discerner dans les Ecritures la Parole de Dieu » (2^{ème} principe constitutif), ce qui récuse l'identification des deux grandeurs ?
- Comment se réclamer d'une couleur théologique portée à nier la légitimité du baptême des enfants et souscrire au 3^{ème} principe constitutif : « Elle reconnaît le baptême célébré une fois pour toutes et à tout âge » ?
- Comment se réclamer d'une couleur théologique qui adopte une position de conquête mondiale en matière d'évangélisation (Cf. Déclaration de Lausanne, 1974) et souscrire au 9^{ème} principe constitutif qui parle de « dialogue avec les religions », d'« interpellation mutuelle » et de « respect de la différence », « pour une coexistence pacifique et une meilleure compréhension » ?

Pour qui veut prôner des valeurs évangéliques tout en se disant attaché à l'EERV, il eût été honnête de s'expliquer sur ces points plutôt que de les passer sous silence.

* * * * *

Cette négligence incite à pousser plus avant l'examen de la compatibilité ecclésiologique du *Manifeste bleu* des *Bleus* avec l'EERV. Et elle apparaît problématique sur les points suivants :

La communion ecclésiale

Le *Manifeste bleu* construit une représentation à partir de « communautés de base » (p. 9), sur le modèle des Assemblées évangéliques ou des conventicules de l'aile gauche de la

Réforme ; et les décisions devraient s'y prendre par consensus. Cette représentation est en tension forte avec celle de l'EERV qui se présente comme Eglise évangélique réformée *du Canton de Vaud*, autrement dit, qui s'affiche comme une Eglise pour l'ensemble du canton ; ce qui implique une structure englobante, unitaire, avec un double statut de communautés de foi et d'institution et une double dimension locale et synodale, ainsi que, corollairement, des instances représentatives, nécessitant, sous peine de paralysie ou de domination des minorités, des décisions démocratiques à la majorité.

Le rapport à l'Etat

Le *Manifeste bleu* déclare « résister à une proximité trop grande avec l'Etat, aussi bien qu'à une distance trop grande d'avec ses préoccupations » (p. 20). Le fait que l'Etat pourrait avoir un important rôle à jouer dans le vivre ensemble et que, sans lui, la société serait livrée à un jeu de forces débridées est complètement absent du *Manifeste bleu*. Par suite, l'idée qu'il puisse exister, à partir de deux points de départ différents, une convergence dans le souci du bien de tous entre les Eglises et l'Etat (comme évoqué dans l'article 169 de la Constitution du Canton de Vaud), voire une collaboration bienveillante et critique, est complètement absente. L'Etat n'est qu'une grandeur qu'il faut maintenir à distance, mais pas trop tout de même (parce qu'on tient à ce qu'il nous salarie ?). Avec cette retenue, sinon cette méfiance, affichée vis-à-vis de lui, le *Manifeste bleu* se montre en tension forte avec les liens que l'EERV tient à préserver avec l'Etat.

La formation

Le *Manifeste bleu* déclare qu'il faut maintenir une double filière de formation des ministres, « à la fois académique (Université) et théorique et pratique (Haute Ecole) » et il affirme la « complémentarité » des Facultés de théologie avec le projet de création d'une Haute Ecole de théologie en Suisse romande (p. 12). Mais ailleurs, il entend se distancer à l'égard de la pensée des *Lumières*, il refuse l'usage de la raison autonome et marque son hostilité à l'endroit de l'axiome de Semmler¹, il subordonne le comprendre au croire (p. 15-17). Quand on se rend compte qu'il y a là une position qui rompt avec les principes qui sont à la base des études universitaires et quand on constate que la HET-Pro projetée sera soumise aux confessions de foi évangéliques, on voit mal quelle complémentarité il peut y avoir entre Facultés de théologie et HET-Pro ! Le projet de la HET-Pro ressemble bien plutôt à une contestation de la légitimité des études académiques, elle trahit une volonté cachée de former les futurs ministres à l'écart des idées 'dérangeantes' qui pourraient être émises dans les Facultés de théologie. Affleure ainsi un refus de la pluralité. Derrière le paravent de l'affirmation de complémentarité se niche une divergence fondamentale d'avec la volonté de l'EERV d'assurer à ses ministres une formation de type universitaire, en lien avec le monde académique et ouverte.

La société

Le *Manifeste bleu* dit de la société actuelle, dans un même souffle, qu'elle est « de plus en plus sécularisée, post-chrétienne et souvent néo-païenne » (p. 20). La sécularité de la société s'y trouve ainsi mise sous l'ombre négative des autres termes. Il est donc loisible de s'interroger sur le rapport du *Manifeste bleu* à la sécularisation. La reconnaît-il comme

¹ Les textes bibliques sont comparables aux autres textes de la littérature mondiale et donc susceptibles d'être compris par l'usage autonome de la raison

légitime ou la combat-il ? Par suite, quel est aussi son rapport à l'endroit de la laïcité ? Est-elle légitime ou bien pas ? Faut-il viser une reconquête chrétienne de la société ou bien non ? Faut-il défendre les valeurs chrétiennes d'origine de la société ou bien non ? Le *Manifeste bleu* ne le dit pas clairement, il reste ambigu et laisse flotter l'incertitude sur ces sujets. Mais quand il affirme que la différenciation sexuelle est inscrite dans le projet de création de Dieu (p. 18) et quand il se montre soucieux de promouvoir tout ce qui peut favoriser la vie des familles, des couples ou des personnes seules... « par un ancrage dans l'amour du Père de qui toute famille humaine trouve son sens » (p. 19), on peut avoir quelques doutes sur sa reconnaissance de la sécularisation, de la laïcité et par suite de la pluralité. Quoi qu'il en soit, on ne retrouve pas dans le *Manifeste bleu* le « regard bienveillant » (même si critique...) à l'endroit de la société, affirmé par le 10^{ème} principe constitutif de l'EERV.

* * * * *

De ces considérations, il ressort que le positionnement ecclésiologique du *Manifeste bleu* pose des problèmes de compatibilité avec l'ecclésiologie de l'EERV. Les *Bleus* entendent à la fois se réclamer des valeurs évangéliques et appartenir à l'EERV en tant qu'une couleur théologique parmi d'autres. Ils disent admettre la pluralité en son sein. Mais à y regarder de près : à moultes reprises, la valeur de la pluralité ne s'y trouve plus reconnue. Avec ce qui transparaît dans leur *Manifeste bleu*, les *Bleus* se montrent moins comme une tendance théologique parmi d'autres que comme une association désireuse d'étendre son influence et son pouvoir sur l'EERV. Et à coup sûr, le *Manifeste bleu* ne laisse aucun doute à ce sujet, si leur couleur devenait dominante, l'ecclésiologie qui caractérise actuellement l'EERV basculerait alors dans une autre ecclésiologie, fort différente. Il s'agirait moins d'un « renouveau réformé » que d'une annexion évangélique.

Marc-André Freudiger